

Accueil et traitement des urgences : Conditions d'implantation (Section 1 du Chapitre 3 du Titre 2 du Livre 1er de la Partie 6 du CSP)

20/07/2005

PARTIE VI ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ

LIVRE Ier Établissements de santé TITRE II ÉQUIPEMENT SANITAIRE Chapitre III Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds

Section 1 - Médecine d'urgence

Sous-section 1 - Autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence

Sous-section 2 - Régulation des appels adressés au service d'aide médicale urgente

Sous-section 3 - Prise en charge des patients par la structure mobile d'urgence et de réanimation

Sous-section 4 - Prise en charge des patients accueillis dans la structure des urgences

Paragraphe 1 - Structure des urgences

Paragraphe 2 - Réseau de prise en charge des urgences

Sous-section 5 - Prises en charge spécifiques

Paragraphe 1 - Accès direct à un plateau technique spécialisé

Paragraphe 2 - Prise en charge des enfants

Paragraphe 3 - Prise en charge des patients âgés relevant de la gériatrie

Paragraphe 4 - Prise en charge des patients nécessitant des soins psychiatriques

Sous-section 6 - Autres dispositions